

Version consolidée applicable au 14/08/2022 : Règlement grand-ducal du 22 juin 2000 portant exécution de la loi du 29 avril 2000 transposant la directive 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires.

Version consolidée au 14 août 2022

Texte consolidé

La consolidation consiste à intégrer dans un acte juridique ses modifications successives.
Elle a pour but d'améliorer la transparence du droit et de le rendre plus accessible.

**Ce texte consolidé a uniquement une valeur documentaire.
Il importe de noter qu'il n'a pas de valeur juridique.**

Liste des modificateurs

Règlement grand-ducal du 15 janvier 2022 modifiant le règlement grand-ducal du 22 juin 2000 portant exécution de la loi du 29 avril 2000 transposant la directive 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires.

Règlement grand-ducal du 4 août 2022 modifiant le règlement grand-ducal du 22 juin 2000 portant exécution de la loi du 29 avril 2000 transposant la directive 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires.

Art. 1^{er}. Catégories de navires

Les navires sont classés en trois catégories:

- A. Navire pratiquant la navigation maritime ou la pêche en mer, sans limitation de parages.
- B. Navire pratiquant la navigation maritime ou la pêche en mer dans des parages limités à moins de 150 milles marins du port le plus proche médicalement équipé de façon adéquate.
- C. Navire pratiquant la navigation portuaire, les bateaux et les embarcations restant très près des côtes ou ne disposant pas d'emménagements autres qu'une timonerie.

Art. 2. Dotation médicale (Liste non exhaustive)

(1) Conformément à l'article 2, paragraphe 1^{er}, lettre a), de la loi du 29 avril 2000 transposant la directive n° 92/29/CEE du Conseil du 31 mars 1992 concernant les prescriptions minimales de sécurité et de santé pour promouvoir une meilleure assistance médicale à bord des navires, tout navire a à son bord en permanence des médicaments et du matériel médical qualitativement au moins conformes à ceux listés aux annexes 1 et 2 du présent règlement.

Conformément à l'article 3 de la loi précitée du 29 avril 2000, les navires y définis, ont au moins en permanence à leur bord, dans leur dotation médicale, les antidotes listés en annexe 3 du présent règlement.

(2) L'utilisation de la dotation médicale est conforme aux résumés des caractéristiques du produit et aux notices d'instruction.

Pour les besoins d'adaptation des quantités de la dotation médicale, conformément à l'article 2, paragraphe 1^{er}, lettre b), de la loi précitée du 29 avril 2000, les quantités fixées aux annexes 1 à 3 sont établies pour

un effectif de trente travailleurs. Pour les navires de catégories A et B, les quantités sont fixées pour une navigation limitée à une durée de trois mois, sans limitation de destination.

Lorsqu'un navire transporte des marchandises dangereuses telles que définies à l'article 3, la dotation médicale est complétée par les antidotes correspondants qui sont indiqués dans le « guide des soins médicaux d'urgence à donner en cas d'accidents dus à des marchandises dangereuses » édité par l'Organisation maritime internationale.

(3) En application de l'article 2, paragraphe 2, lettre a), de la loi précitée du 29 avril 2000, les radeaux et embarcations de sauvetage disposent d'une boîte à pharmacie étanche contenant deux trousse à pharmacie composée de la dotation médicale qualitativement au moins conforme à celle visée en annexe 4. Pour les besoins d'adaptation des quantités de la dotation médicale, les quantités fixées à l'annexe 4 pour la trousse de premiers soins sont établies pour un effectif allant jusqu'à soixante-quinze travailleurs par radeau ou embarcation de sauvetage.

(4) Dans des circonstances exceptionnelles qui doivent être dûment justifiées auprès du commissaire aux affaires maritimes, la dotation médicale telle que prévue aux annexes 1 à 4 peut être remplacée par des produits considérés comme équivalents sur base d'un contrôle effectué par un médecin ou un pharmacien.

Art. 3. Matières dangereuses

Les matières figurant au présent article sont à prendre en compte quel que soit l'état dans lequel elles sont embarquées, y compris l'état de déchets et de résidus de cargaison.

- Matières et objets explosifs;
- Gaz comprimés, liquéfiés ou dissous sous pression;
- Matières liquides inflammables;
- Matières solides inflammables;
- Matières sujettes à combustion spontanée;
- Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables;
- Matières carburantes;
- Peroxydes organiques;
- Matières toxiques;
- Matières infectieuses;
- Matières radioactives;
- Matières corrosives;
- Matières dangereuses diverses, c'est-à-dire toutes autres matières dont l'expérience a montré, ou pourra montrer, qu'elles présentent un caractère dangereux tel que les dispositions de l'article 3 devraient leur être appliquées.

Remarque

En vue de l'application détaillée du présent article, il est permis de se référer au Code maritime international des marchandises dangereuses de l'OMI (édition consolidée 1990).

L'adaptation éventuelle du présent article peut notamment tenir compte de la ou des mises à jour du Code maritime international des marchandises dangereuses de l'OMI.

Art. 4. Cadre général servant au contrôle des dotations médicales des navires

Le contenu de la dotation médicale est reporté sur un document de contrôle répondant au moins au cadre général fixé en annexe 5.

Art. 5. Formation médicale du capitaine et des travailleurs désignés

Le capitaine ou son délégué doit avoir reçu une formation adéquate qui est à actualiser périodiquement et qui doit suivre les orientations générales ci-jointes:

- I. 1. Acquisition de connaissances de base en physiologie, séméiologie et thérapeutique.

2. Acquisition d'éléments de prévention sanitaire, notamment en matière d'hygiène individuelle et collective, et d'éléments ayant trait à d'éventuelles mesures prophylactiques.
 3. Acquisition d'un savoir-faire pratique concernant les gestes thérapeutiques essentiels et les modalités de l'évacuation sanitaire.
Pour les responsables des soins à bord des navires de la catégorie A, la formation pratique devra se faire, si possible, en milieu hospitalier.
 4. Acquisition d'une bonne connaissance des modalités d'utilisation des moyens de consultation médicale à distance.
- II. La formation médicale doit tenir compte des programmes définis par les textes internationaux récents généralement reconnus.
 - III. Le capitaine et le personnel médical compétent à bord et à terre font usage du modèle de rapport médical dont le modèle est inclus dans le Guide médical international de bord établi par l'Organisation mondiale de la santé ou tout autre modèle de rapport équivalent à destination du capitaine ou des gens de mer. Ce rapport a un caractère confidentiel et sert exclusivement à faciliter le traitement des gens de mer.

Art. 6. Publication

Notre Ministre des Transports et Notre Ministre de la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Annexe 1

MÉDICAMENTS
(Liste Non-Exhaustive)
Art. 2, paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er}

	Catégories de navires		
	A	B	C
1. CARDIO-VASCULAIRES			
1° Cardio-circulatoires – sympathomimétiques			
C01CA24 épinéphrine 0,1 % ampoules	30	30	-
2° Antiangoreux			
C01DA02 nitroglycérine 0,3 mg spray	1	1	1
3° Diurétiques			
C03CA01 furosemide 40 mg comprimés	60	60	-
4° Antihémorragiques (y compris utérotonique si femme à bord)			
B02AA02 acide tranéxamique 500 mg comprimés	28	14	-
5° Antihypertenseurs (voir aussi diurétiques)			
C08CA01 amlodipine 5 mg comprimés	60	60	-
C01BD01 amiodarone 200 mg comprimés (arythmies)	10	10	-
2. MÉDICAMENTS AGISSANT SUR LE SYSTÈME GASTRO-INTESTINAL			
1° Médicaments de la pathologie gastrique et intestinale			
<i>a) Médicaments pour le traitement des ulcères de l'estomac et des gastrites</i>			
A02BC01 oméprazole 20 mg comprimés	120	60	-
<i>b) Pansements antiacide de la muqueuse</i>			
A02AD01 association de sels d'aluminium, de calcium et de magnésium comprimés	100	50	-
2° Anti-émétiques			
A03FA01 métoclopramide 10 mg comprimés	100	50	-
3° Laxatifs			
A06AD15 macrogol sachet 4 g	20	10	-
N07AA02 pyridostigmine 10 mg comprimés	100	50	-
4° Antidiarrhéiques			
A07DA03 racécadotril 100 mg comprimés	300	150	-
A07BA01 charbon activé 300 mg comprimés	300	100	10

5° Antihémorroïdaires				
C05AD03	anesthésique local (p.ex. benzocaïne) avec ou sans corticoïde (p.ex. prednisolone) pommade	2	2	-
3. ANALGÉSQUES ET ANTIPASMODIQUES				
1° Analgésiques, antipyrétiques et anti-inflammatoires				
N02BE01	paracétamol 1 g comprimés, sinon	200	150	8
M01AE01	ibuprofène 400 mg comprimés	200	100	6
2° Analgésiques puissants				
N02AX02	tramadol 50 mg comprimés, sinon	100	50	-
N02AA01	morphine 10 mg ampoules	16	10	-
3° Spasmolytiques				
A03BB01	butylscopolamine 10 mg comprimés	90	90	-
M03BX01	baclofène 10 mg comprimés	50	50	-
4. MÉDICAMENTS DU SYSTÈME NERVEUX				
1° Anxiolytiques				
N05BA01	diazepam 10 mg comprimés	50	25	-
N05BA01	diazepam 10 mg ampoules	6	6	-
2° Neuroleptiques				
N05AF05	zuclopenthixol 50 mg ampoules	4	2	-
3° Antinaupathiques				
A04AD01	scopolamine 1 mg patches	60	30	6
4° Anti-épileptiques (v. aussi axiolytiques)				
N05BA01	valproate 300 mg comprimés	10	10	-
5. ANTI-ALLERGIQUES ET ANTI-ANAPHYLACTIQUES				
1° Antihistaminique				
R06AE07	cétrizine 10 mg comprimés	60	30	-
2° Glucocorticoïde				
H02AB04	méthylprednisolone 16 mg comprimés	20	20	-
6. APPAREIL RESPIRATOIRE				
1° Médicaments utilisés dans le bronchospasme				
R03AC02	salbutamol 100 µg aérosol	5	2	-
2° Antitussifs				
R05CB01	acétylcystéine 600 mg comprimés (mucolytique)	30	20	-
3° Médicaments utilisés dans les rhinites et les sinusites				

R01AA05	oxymétazoline 0,05 % spray nasal	10	5	-
7. MÉDICAMENTS ANTI-INFECTIEUX				
1° Antibiotiques (au moins deux classes)				
J01CR02	amoxicilline 875 mg avec inhibiteur de bêtalactamases 125 mg comprimés	60	30	-
J01XX01	fosfomycine 3 g sachets	10	5	-
J01MA02	ciprofloxacine 500 mg comprimés	60	30	-
2° Antiparasitaire				
P02CA01	mébendazole 100 mg comprimés	90	45	-
J01XD01	métronidazole 250 mg comprimés	80	40	-
3° Vaccins et immunoglobulines antitétaniques				
J07AM	vaccin antitétanique	5	3	-
J06BB02	immunoglobuline antitétanique sol inj 250 UI/ml	3	1	-
4° Médicaments contre la malaria si le navire se rend dans une zone infectée				
P01BF01	artéméther et luméfántrine 20 mg/120 mg comprimés	100	60	-
5° Antiviraux				
J05AR01	zidovudine 300 mg et lamivudine 150 mg comprimés	8	8	-
8. COMPOSÉS DESTINÉS À LA RÉHYDRATATION À L'APPORT CALORIQUE ET AU REMPLISSAGE VASCULAIRE				
B05BB01	chlorure de sodium 0,9 % 1 L	10	5	-
9. MÉDICAMENTS À USAGE EXTERNE				
1° Médicaments à usage dermatologique				
<i>a) Solution antiseptique</i>				
D08AC02	chlorhexidine solution (L)	1	1	0,2
D08AG02	povidone-iodine solution (L)	1	1	0,2
<i>b) Pommade antibiotique</i>				
D06AX01	acide fusidique 2 % pommade	4	2	-
<i>c) Pommade anti-inflammatoire et antalgique</i>				
M02AA15	diclofénac 2 % gel	4	2	-
<i>d) Gel dermique antimycosique</i>				
D01AC02	miconazole 2 % crème	2	2	-
<i>e) Préparation contre les brûlures</i>				
D06BA01	sulfadiazine argenté 1 % crème	5	5	2

2° Médicaments à usage ophtalmique				
<i>a) Antibiotique et anti-inflammatoire</i>				
S01BC03	diclofénac 1 mg collyre, sinon	3	2	-
S01BA01	dexaméthasone 1 mg collyre	2	1	-
S01AA12	tobramycine 3 mg/ml collyre (antibiotique)	4	2	-
<i>b) Collyre anesthésique</i>				
S01HA02	oxybuprocaine 0,4 %	1	1	-
<i>c) Solution saline de rinçage oculaire</i>				
	solution physiologique NaCl 0,9 % (L)	1	1	0,2
<i>d) Collyre myotique hypotonisant</i>				
S01EB01	pilocarpine 2 %	1	1	-
3° Médicaments à usage otique				
<i>Solution antibactérienne, anesthésique et/ou anti-inflammatoire</i>				
S02CA06	dexaméthasone, néomycine et polymyxine	1	1	-
4° Médicaments des affections bucco-pharyngées				
<i>Collutoire antiseptique</i>				
A01AB03	chlorhexidine 0,2 % solution	2	2	-
5° Anesthésiques locaux				
<i>a) Anesthésique local par réfrigération</i>				
N01BX01	chlorure d'éthyle, spray	1	-	-
<i>b) Anesthésique local injectable par voie sous-cutanée</i>				
N01BB02	lidocaïne 1 % solution injectable	2	2	-

Annexe 2

MATÉRIEL MÉDICAL
(Liste non-exhaustive)
Art. 2, paragraphe 1^{er}, alinéa 1^{er}

	Catégories de navires		
	A	B	C
1. MATÉRIEL DE RÉANIMATION			
1° Défibrillateur externe automatique au sens de l'article 1 ^{er} sous b) du règlement grand-ducal du 19 novembre 2008 relatif à l'utilisation des défibrillateurs externes automatiques	3	2	1
2° Insufflateur Ambu (ou équivalent) ; fourni avec des masques de grande, moyenne et petite taille Ballon manuel permettant l'administration d'oxygène	1	1	-
3° Appareil à oxygénothérapie comprenant : a. Coffre à oxygénothérapie, contenant : bouteille d'oxygène médical réglable pour un traitement de 90 min. à un débit de 15 L/min. ; soit 1350 L par bouteille, à la pression atmosphérique b. Détendeur c. Régulateur du débit, délivrant au moins 4 L/min. d. Humidificateur incassable, relié aux bouteilles e. Jeu de raccords f. Masque réglable en plastique à usage unique	2 1 1 1 1 5	1 1 1 1 5	- - - - -
4° Aspirateur mécanique pour désobstruction des voies aériennes supérieures Pompe mécanique pour dégager les voies respiratoires supérieures	1	1	-
2. PANSEMENTS ET MATÉRIEL DE SUTURE			
1° Garrots	3	2	1
2° Agrafeuse à usage unique pour suture, ou nécessaire de suture et d'aiguilles a. Agrafes métalliques b. Applicateur stérilisable	40 2	40 2	20 1
3° Bandage élastique autoadhésif a. Bandages élastiques adhésifs, rouleau b. Bandages Velpeau, rouleau	2 4	1 2	1 2

4° Bandes de gaze à pansement			
a. Bandes de gaze à pansement, rouleau	12	6	-
b. Rouleaux de gaze (env. de 5 cm sur 4,6 m)	10	5	2
5° Bandes de gaze tubulaire pour pansement de doigt			
Bandes de gaze tubulaires 5 m avec applicateur	2	-	-
6° Bandeaux oculaires stérilisés de 4,69 cm sur 6,98 cm	10	10	10
7° Compresse de gaze stérile	100	50	25
8° Compresse abdominale stérilisée de 15,2 cm sur 20,3 cm	10	5	2
9° Drap stérile pour brûlé	6	2	-
10° Écharpe triangulaire			
a. Écharpes triangulaires	4	3	-
b. Épingles de sûreté, en acier inoxydables	12	12	12
11° Gants à usage unique			
a. Gants à usage unique (paires)	300	200	100
b. Gants chirurgicaux, stériles, (paires)	36	24	12
12° Pansements adhésifs			
a. Pansements adhésifs préparés, rouleau en m	5	3	1
b. Pansements adhésifs (env. de 7,5 cm sur 2,2 cm), emballés individuellement	50	25	10
13° Pansements compressifs stériles			
a. Pansements en mousseline blancs triangulaires, pliés et comprimés, de 91 cm sur 96,5 cm sur 137 cm	10	5	2
b. Pansements compressifs de 10 cm sur 10 cm munis d'attaches de gaze de 90 cm	10	5	2
14° Sutures adhésives ou bandes d'oxyde de zinc			
Bandelettes d'oxyde de zinc	30	20	10
15° Sutures avec aiguille, non résorbables			
a. Sutures avec aiguille, non résorbable 3 X 40 mm	10	5	-
b. Catgut plein, min. 75 cm, muni d'une aiguille semi-circulaire, 00, stérile	2	-	-
16° Tulle gras	50	40	30
17° Compresse ophtalmique stérile	20	10	-
18° Rouleau de ruban adhésif imperméable de 2,5 cm sur 4,5 m	1	1	1

19° Sacs pour personnes décédées	2	2	-
3. INSTRUMENTS			
1° Bistouris à usage unique	20	-	-
2° Boîte à instruments fabriquée dans un matériau adéquat	1	1	-
3° Ciseaux			
a. Ciseaux coupe-fils	1	1	-
b. Ciseaux de pansements	1	1	1
c. Ciseaux à bandage en acier inoxydable	1	1	1
4° Pincés à disséquer			
a. Pince à disséquer sans griffe	1	1	-
b. Pince à écharde type Stieglitz ou Feilchenfeld	1	1	-
5° Pincés hémostatiques	2	2	1
6° Pincés porte-aiguille	1	1	-
7° Stérilisateur	1	-	-
8° Brosse à ongles	1	1	-
9° Aimant ophtalmique	1	1	-
10° Spéculum dentaire	1	-	-
11° Sonde dentaire	1	-	-
12° Instrument de modelage	1	-	-
13° Pincette pour plombage	1	-	-
14° Rasoirs à usage unique	1	-	-
4. MATÉRIEL D'EXAMEN ET DE SURVEILLANCE MÉDICALE			
1° Abaisse-langue à usage unique	100	50	-
2° Bandelettes réactives pour analyse d'urine par emballage pour :			
a. Protéines	1	-	-
b. Glucose	1	-	-
c. Sang	1	-	-
d. Acétone	1	-	-
e. Bandelettes ou gouttes de Fluoresceïne	100	50	-
3° Feuilles de température	30	10	-
4° Fiches médicales d'évacuation	20	5	-

5° Stéthoscope	1	1	-
6° Tensiomètre	1	1	-
7° Thermomètre médical	2	2	-
8° Thermomètre à hypothermie	1	1	-
9° Guide médical Guide pratique de secourisme d'urgence	1	1	1
10° Registre des médicaments contrôlés Liste de contrôle et un feuillet d'instructions imperméables, en français et en anglais	1	1	1
11° Coffre étanche rigide	-	-	1
12° Test de diagnostic rapide de la malaria (si voyage dans zone touchée par la malaria)	20	10	-
5. MATÉRIEL D'INJECTION, DE PERFUSION, DE PONCTION ET DE SONDAGE			
1° Matériel pour drainer la vessie (adapté aux hommes et aux femmes)	1	-	-
2° Nécessaire de perfusion intraveineuse	10	5	-
3° Seringues et aiguilles à usage unique			
a. 2 ml	40	20	-
b. 5 ml	100	50	-
c. Aiguilles pour traitement intraveineux	10	5	-
4° Collyre liquide extraoculaire dans une bouteille incassable portant un numéro d'identification de médicament et une date d'expiration (120 ml)	1	1	1
5° Œillère pour douche oculaire de plastique incassable	1	1	-
6. MATÉRIEL MÉDICAL GÉNÉRAL			
1° Équipement de protection individuelle pour soins infirmiers et médicaux	50	25	-
2° Bassin de commodité	1	-	-
3° Alaise de caoutchouc	1	-	-
4° Couvertures ou sacs d'urgence	6	3	1
5° Bouillotte	2	1	-
6° Urinal	1	1	-
7° Vessie de glace			
a. Vessie pour glaçons	2	1	-
b. Cuvette réniforme	2	1	-
c. Éclisse de 9,5 cm sur 60 cm	1	1	1

7. MATÉRIEL D'IMMOBILISATION ET DE CONTENTION			
1° Jeu d'attelles de différentes tailles pour les différents membres			
a. Attelle malléable pour doigt, aluminium	5	3	-
b. Attelle malléable pour avant-bras et main, normale ; jeu = 4	1	1	-
c. Attelle gonfable ; jeu = 4	1	1	-
d. Attelles pour cuisse	1	1	-
2° Collier cervical pour immobilisation du cou	1	1	-
3° Plan dur d'évacuation et d'immobilisation	1	1	1
4° Immobilisateur tête à usage unique pour plan dur	6	3	1
8. DÉSINFECTION - DÉSINSECTISATION - PROTECTION			
1° Composé pour désinfection de l'eau			
Chloramide de sodium tosylique 350 g poudre	1	1	-
2° Insecticide liquide 10 L. muni d'un pulvérisateur, capacité 5 L.	1	-	-
3° Insecticide poudre, 110 g	1	1	-

Annexe 3

ANTIDOTES

(Liste non-exhaustive)

Art. 2, paragraphe 1^{er}, alinéa 2

	Catégories de navires		
	<u>Navires visés à l'article 3, paragraphes 1^{er} et 2, alinéa 1^{er} de la loi du 29 avril 2000</u>		<u>Navires visés à l'article 3, paragraphe 2, alinéa 2 de la loi du 29 avril 2000</u>
1° Généraux			
Atropine Sulfate 0.5 mg/ml, ampoules	2		-
Hydroxocobalamine, 5 g de substance sèche, fioles sans solvant (à dissoudre avec 200 ml de NaCl 0,9 % ou de glucose 5 %)	2		-
2° Cardio-vasculaires			
colestyramine 4 g, sachets	3		-
3° Système gastro-intestinal			
a. charbon actif, g	90		9
b. siméticone, boîte	1		1
c. baclofène 10 mg, comprimés	50		-
d. fomépizol 5 mg/ml, ampoules de 20 ml (concentré)	2		-
e. Nacetyl-cysteine, g	130		-
4° Système nerveux			
a. flumazénil 0,1 mg/ml, ampoules de 5 ml	5		-
b. bipéridène 2 mg per os, comprimés	20		4
c. bicarbonate de sodium mmol/ml (8,4 %) 100 ml, fiole	1		-
d. naloxone 0,4 mg/ml, ampoules de 1 ml	5		-
5° Appareil respiratoire			
oxygène médical, 1,35L, bouteille	1		-
6° Anti-infectieux			
antitoxine botulinique équine heptavalente	1		-
7° Usage externe			

calcium gluconate 2,5 % gel, g	300		-
--------------------------------	-----	--	---

Annexe 4

DOTATION MÉDICALE DES RADEAUX ET EMBARCATIONS DE SAUVETAGE
(Liste non-exhaustive)
Art 2., paragraphe 3

En application de l'article 2, paragraphe 3, la dotation médicale des radeaux et embarcations de sauvetage est répartie dans deux trousse de premiers soins.

La première trousse de premiers soins se trouve en permanence à bord des radeaux et embarcations de sauvetage. Elle contient :

1° pansements adhésifs de 7,5 cm sur 2,2 cm, emballés individuellement	16
2° garrots	2
3° rouleaux de gaze de 5 cm sur 4,6 m	2
4° pansements compressifs de 10 cm sur 10 cm munis d'attaches de gaze de 90 cm	4
5° compresses abdominales stérilisées de 15,2 cm sur 20,3 cm	2
6° pansements en mousseline blancs triangulaires, pliés et comprimés, de 91 cm sur 96,5 cm sur 137 cm	2
7° bandeaux oculaires stérilisés de 4,69 cm sur 6,98 cm	10
8° solution physiologique dans une bouteille incassable, 200 ml	1
9° œillère pour douche oculaire de plastique incassable	1
10° tampons oculaires	10
11° éclisse de 9,5 cm sur 60 cm	1
12° solution de povidone iodée, 120 ml	1
13° exemplaire d'un guide pratique de secourisme d'urgence	1
14° liste de contrôle et un feuillet d'instructions imperméables, en français et en anglais	1
15° épingles de sûreté	6
16° paire de ciseaux à bandage en acier inoxydable	1
17° rouleau de ruban adhésif imperméable de 2,5 cm sur 4,5 m	1
18° masque de réanimation	1
19° paires de gants d'examen (boîte de 100 pièces)	2

La deuxième trousse de premiers soins est placée au plus près de chaque radeau ou embarcation de sauvetage et est conservée à température ambiante, dans un endroit sec et à l'abri de la lumière. Elle contient :

1° Antiangoreux		
C01DA02	trinitrate de glycéryle 0.4 mg, spray	1
2° Antidiarrhéique		
A07BA01	charbon activé 200 mg, comprimés	12

3° Analgésique/antipyrétique	
N02BE01 paracétamol 1 gr, comprimés	48
4° Antinaupathique	
A03FA01 métopropramide 10 mg, comprimés	18
5° Solution antiseptique à usage externe	
D08AG02 povidone iodée, flacon 240 ml	1
6° Préparation contre les brûlures	
D03AX99 biafine émulsion 93 g, tube	2
7° Solution saline de rinçage oculaire	
solution physiologique 0.9 % (en dosettes) – volume total 200 ml	1

Annexe 5**CADRE GÉNÉRAL SERVANT AU CONTRÔLE DES DOTATIONS MÉDICALES DES NAVIRES
Art 4.****Section 1^{ère}
NAVIRES DE LA CATEGORIE A****I. Identification du navire**

Nom :

Pavillon :

Port d'attache :

II. Dotation médicale

Quantités requises	Quantité réellement à bord	Remarques (notamment : date éventuelle de péréemption)
-----------------------	----------------------------------	---

1. Médicaments

1. CARDIO-VASCULAIRES			
1° Cardio-circulatoires – sympathomimétiques C01CA24 épinéphrine 0,1 % ampoules			
2° Antiangoreux C01DA02 nitroglycérine 0,3 mg spray			
3° Diurétiques C03CA01 furosemide 40 mg comprimés			
4° Antihémorragiques (y compris utérotonique si femme à bord) B02AA02 acide tranéxamique 500 mg comprimé			
5° Antihypertenseurs (voir aussi diurétiques) C08CA01 amlodipine 5 mg comprimés C01BD01 amiodarone 200 mg comprimés (arythmies)			
2. MÉDICAMENTS AGISSANT SUR LE SYSTÈME GASTRO-INTESTINAL			
1° Médicaments de la pathologie gastrique et intestinale <i>a) Médicaments pour le traitement des ulcères de l'estomac et des gastrites</i> A02BC01 oméprazole 20 mg comprimés <i>b) Pansements antiacide de la muqueuse</i> A02AD01 association de sels d'aluminium, de calcium et de magnésium comprimés			
2° Anti-émétiques A03FA01 métoclopramide 10 mg comprimés			
3° Laxatifs A06AD15 macrogol sachet 4 g N07AA02 pyridostigmine 10 mg comprimés			
4° Antidiarrhéique A07DA03 racécadotril 100 mg comprimés A07BA01 charbon activé 300 mg comprimés			
5° Antihémorroïdaires C05AD03 anesthésique local (p.ex. benzocaïne) avec ou sans corticoïde (p.ex. prednisolone) pommade			

3. ANALGÉSQUES ET ANTISPASMODIQUES			
1° Analgésique, antipyrétique et anti-inflammatoire			
N02BE01	paracétamol 1 g comprimés sinon,		
M01AE01	ibuprofène 400 mg comprimés		
2° Analgésique puissant			
N02AX02	tramadol 50 mg comprimés sinon,		
N02AA01	morphine 10 mg ampoules		
3° Spasmolytique			
A03BB01	butylscopolamine 10 mg comprimés		
M03BX01	baclofène 10 mg comprimés		
4. MÉDICAMENTS DU SYSTÈME NERVEUX			
1° Anxiolytique			
N05BA01	diazepam 10 mg comprimés		
N05BA01	diazepam 10 mg ampoules		
2° Neuroleptique			
N05AF05	zuclopenthixol 50 mg ampoules		
3° Antinaupathique			
A04AD01	scopolamine 1 mg patches		
4° Anti-épileptique (v. aussi axiolytiques)			
N05BA01	valproate 300 mg comprimés		
5. ANTI-ALLERGIQUES ET ANTI-ANAPHYLACTIQUES			
1° Antihistaminique			
R06AE07	cétrizine 10 mg comprimés		
2° Glucocorticoïdes			
H02AB04	méthylprednisolone 16 mg comprimés		
6. APPAREIL RESPIRATOIRE			
1° Médicament utilisé dans le bronchospasme			
R03AC02	salbutamol 100 µg aérosol		
2° Antitussif			
R05CB01	acétylcysteine 600 mg comprimés (mucolytique)		
3° Médicaments utilisés dans les rhinites et les sinusites			
R01AA05	oxymétazoline 0,05 % spray nasal		

7. MÉDICAMENTS ANTI-INFECTIEUX			
1° Antibiotiques (au moins deux classes)			
J01CR02	amoxicilline 875 mg avec inhibiteur de bêtalactamases 125 mg comprimés		
J01XX01	fosfomycine 3 g sachets		
J01MA02	ciprofloxacine 500 mg comprimés		
2° Antiparasitaire			
P02CA01	mébendazole 100 mg comprimés		
J01XD01	métronidazole 250 mg comprimés		
3° Vaccins et immunoglobulines antitétaniques			
J07AM	vaccin antitétanique		
J06BB02	immunoglobuline antitétanique sol inj 250 UI/ml		
4° Médicaments contre la malaria si le navire se rend dans une zone infectée			
P01BF01	artéméther et luméfántrine 20 mg/120 mg comprimés		
5° Antiviraux			
J05AR01	zidovudine 300 mg et lamivudine 150 mg comprimés		
8. COMPOSÉS DESTINÉS À LA RÉHYDRATATION À L'APPORT CALORIQUE ET AU REMPLISSAGE VASCULAIRE			
B05BB01	chlorure de sodium 0,9 % 1 L		
9. MÉDICAMENTS À USAGE EXTERNE			
1° Médicaments à usage dermatologique			
<i>a) Solution antiseptique</i>			
D08AC02	chlorhexidine solution (L)		
D08AG02	povidone-iodine solution (L)		
<i>b) Pommade antibiotique</i>			
D06AX01	acide fusidique 2 % pommade		
<i>c) Pommade anti-inflammatoire et antalgique</i>			
M02AA15	diclofénac 2 % gel		
<i>d) Gel dermique antimycosique</i>			
D01AC02	miconazole 2 % crème		

<i>e) Préparation contre les brûlures</i>			
D06BA01	sulfadiazine argenté 1 % crème		
2° Médicaments à usage ophtalmique			
<i>a) Antibiotiques et anti-inflammatoires</i>			
S01BC03	diclofénac 1 mg collyre, sinon		
S01BA01	dexaméthasone 1 mg collyre		
S01AA12	tobramycine 3 mg/ml collyre (antibiotique)		
<i>b) Collyres anesthésiques</i>			
S01HA02	oxybuprocaine 0,4 %		
<i>c) Solution saline de rinçage oculaire</i>			
solution physiologique NaCl 0,9 % (L)			
<i>d) Collyre myotique hypotonisant</i>			
S01EB01	pilocarpine 2 %		
3° Médicaments à usage otique			
<i>Solution antibactérienne, anesthésique et/ou anti-inflammatoire</i>			
S02CA06	dexaméthasone, néomycine et polymyxine		
4° Médicaments des affections bucco-pharyngées			
<i>Collutoire antiseptique</i>			
A01AB03	chlorhexidine 0,2 % solution		
5° Anesthésiques locaux			
<i>a) Anesthésique local par réfrigération</i>			
N01BX01	chlorure d'éthyle spray		
<i>b) Anesthésique local injectable par voie sous-cutanée</i>			
N01BB02	lidocaïne 1 % solution injectable		

2. Matériel médical

1. MATÉRIEL DE RÉANIMATION			
1° Défibrillateur externe automatique au sens de l'article 1 ^{er} sous b) du règlement grand-ducal du 19 novembre 2008 relatif à l'utilisation des défibrillateurs externes automatiques			

2° Insufflateur Ambu (ou équivalent) ; fourni avec des masques de grande, moyenne et petite taille Ballon manuel permettant l'administration d'oxygène			
3° Appareil à oxygénothérapie comprenant a. Coffre à oxygénothérapie, contenant : bouteille d'oxygène médical réglable pour un traitement de 90 min. à un débit de 15 L/min. ; soit 1350 L par bouteille, à la pression atmosphérique b. Détendeur c. Régulateur du débit, délivrant au moins 4 L/min. d. Humidificateur incassable, relié aux bouteilles e. Jeu de raccords f. Masque réglable en plastique à usage unique			
4° Aspirateur mécanique pour désobstruction des voies aériennes supérieures Pompe mécanique pour dégager les voies respiratoires supérieures			
2. PANSEMENTS ET MATÉRIEL DE SUTURE			
1° Garrots			
2° Agrafeuse à usage unique pour suture, ou nécessaire de suture et d'aiguilles a. Agrafes métalliques b. Applicateur stérilisable			
3° Bandage élastique autoadhésif a. Bandages élastiques adhésifs, rouleau b. Bandages Velpeau, rouleau			
4° Bandes de gaze à pansement a. Bandes de gaze à pansement, rouleau b. Rouleaux de gaze (env. de 5 cm sur 4,6 m)			
5° Bandes de gaze tubulaire pour pansement de doigt Bandes de gaze tubulaires 5 m avec applicateur			
6° Bandeaux oculaires stérilisés de 4,69 cm sur 6,98 cm			
7° Compresses de gaze stérile			
8° Compresses abdominales stérilisées de 15,2 cm sur 20,3 cm			
9° Drap stérile pour brûlé			
10° Écharpe triangulaire a. Écharpes triangulaires b. Épingles de sûreté, en acier inoxydables			
11° Gants à usage unique a. Gants à usage unique (paires) b. Gants chirurgicaux, stériles (paires)			

12° Pansements adhésifs a. Pansements adhésifs préparés, rouleau en m b. Pansements adhésifs (env. de 7,5 cm sur 2,2 cm), emballés individuellement			
13° Pansements compressifs stériles a. Pansements en mousseline blancs triangulaires, pliés et comprimés, de 91 cm sur 96,5 cm sur 137 cm b. Pansements compressifs de 10 cm sur 10 cm munis d'attaches de gaze de 90 cm			
14° Sutures adhésives ou bandes d'oxyde de zinc Bandelettes d'oxyde de zinc			
15° Sutures avec aiguille, non résorbables a. Sutures avec aiguille, non résorbable 3 X 40 mm b. Catgut plein, min. 75 cm, muni d'une aiguille semi-circulaire, 00, stérile			
16° Tulles gras			
17° Compresses ophtalmiques stériles			
18° Rouleau de ruban adhésif imperméable de 2,5 cm sur 4,5 m			
19° Sacs pour personnes décédées			
3. INSTRUMENTS			
1° Bistouris à usage unique			
2° Boîte à instruments fabriquée dans un matériau adéquat			
3° Ciseaux a. Ciseaux coupe-fils b. Ciseaux de pansements c. Ciseaux à bandage en acier inoxydable			
4° Pinces à disséquer a. Pince à disséquer sans griffe b. Pince à écharde type Stieglitz ou Feilchenfeld			
5° Pinces hémostatiques			
6° Pinces porte-aiguille			
7° Stérilisateur			
8° Brosse à ongles			
9° Aimant ophtalmique			
10° Spéculum dentaire			
11° Sonde dentaire			

12° Instrument de modelage			
13° Pincette pour plombage			
14° Rasoirs à usage unique			
4. MATÉRIEL D'EXAMEN ET DE SURVEILLANCE MÉDICALE			
1° Abaisse-langue à usage unique			
2° Bandelettes réactives pour analyse d'urine par emballage pour : a. Protéines b. Glucose c. Sang d. Acétone e. Bandelettes ou gouttes de Fluoresceïne			
3° Feuilles de température			
4° Fiches médicales d'évacuation			
5° Stéthoscope			
6° Tensiomètre			
7° Thermomètre médical			
8° Thermomètre à hypothermie			
9° Guide médical Guide pratique de secourisme d'urgence			
10° Registre des médicaments contrôlés Liste de contrôle et un feuillet d'instructions imperméables, en français et en anglais			
11° Test de diagnostic rapide de la malaria (si voyage dans zone touchée par la malaria)			
5. MATÉRIEL D'INJECTION, DE PERFUSION, DE PONCTION ET DE SONDAGE			
1° Matériel pour drainer la vessie (adapté aux hommes et aux femmes)			
2° Nécessaire de perfusion intraveineuse			
3° Seringues et aiguilles à usage unique a. 2 ml b. 5 ml c. Aiguilles pour traitement intraveineux			
4° Collyre liquide extraoculaire dans une bouteille incassable portant un numéro d'identification de médicament et une date d'expiration (120 ml)			
5° Œillère pour douche oculaire de plastique incassable			

6. MATÉRIEL MÉDICAL GÉNÉRAL			
1° Équipement de protection individuelle pour soins infirmiers et médicaux			
2° Bassin de commodité			
3° Alaise de caoutchouc			
4° Couvertures ou sacs d'urgence			
5° Bouillotte			
6° Urinal			
7° Vessie de glace a. Vessie pour glaçons b. Cuvette réniforme c. Éclisse de 9,5 cm sur 60 cm			
7. MATÉRIEL D'IMMOBILISATION ET DE CONTENTION			
1° Jeu d'attelles de différentes tailles pour les différents membres a. Attelle malléable pour doigt, aluminium b. Attelle malléable pour avant-bras et main, normale ; jeu = 4 c. Attelle gonflable ; jeu = 4 d. Attelles pour cuisse			
2° Collier cervical pour immobilisation du cou			
3° Plan dur d'évacuation et d'immobilisation			
4° Immobilisateur tête à usage unique pour plan dur			
8. DÉSINFECTION - DÉSINSECTISATION - PROTECTION			
1° Composé pour désinfection de l'eau Chloramide de sodium tosylique 350 g poudre			
2° Insecticide liquide 10 L. muni d'un pulvérisateur, capacité 5 L.			
3° Insecticide poudre, 110 g			

3. Antidotes

1° Généraux Atropine Sulfate 0,5 mg/ml, ampoules Hydrixicibalamine, 5 g de substance sèche, fiole sans solvant (à dissoudre avec 200 ml de NaCl 0,9 % ou de glucose 5 %), fioles			
2° Cardio-vasculaires Colestyramine 4 g, sachets			

3° Système gastro-intestinal a. charbon actif, g b. siméticone, boîte c. baclofène 10 mg, comprimés d. fomépizol 5 mg/ml, ampoules de 20 ml (concentré) e. nacétyl-cystéine, g			
4° Système nerveux a. flumazénil 0,1 mg/ml, ampoules de 5 ml b. bipéridène 2 mg per os, comprimés c. bicarbonate de sodium mmol/ml (8,4 % 9 100 ml, fiole) d. naloxone 0,4 mg/ml, ampoules de 1 ml			
5° Appareil respiratoire Oxygène médical, 1,35 L, bouteille			
6° Anti-infectieux Antitoxine botulinique équine heptavalente			
7° Usage externe Calcium gluconate 2,5 % gel,g			

Lieu et date :

Signature du capitaine :

Visa de la personne ou autorité compétente :

Section 2
NAVIRES DE LA CATEGORIE B

I. Identification du navire

Nom :

Pavillon :

Port d'attache :

II. Dotation médicale

Quantités requises	Quantité réellement à bord	Remarques (notamment : date éventuelle de péremption)
--------------------	----------------------------	---

1. Médicaments

1. CARDIO-VASCULAIRES			
1° Cardio-circulatoires – sympathomimétiques C01CA24 épinéphrine 0,1 % ampoules			
2° Antiangoreux C01DA02 nitroglycérine 0,3 mg spray			

3° Diurétiques C03CA01 furosemide 40 mg comprimés			
4° Antihémorragiques (y compris utérotonique si femme à bord) B02AA02 acide tranéxamique 500 mg comprimés			
5° Antihypertenseurs (voir aussi diurétiques) C08CA01 amlodipine 5 mg comprimés C01BD01 amiodarone 200 mg comprimés (arythmies)			
2. MÉDICAMENTS AGISSANT SUR LE SYSTÈME GASTRO-INTESTINAL			
1° Médicaments de la pathologie gastrique et intestinale <i>a) Médicaments pour le traitement des ulcères de l'estomac et des gastrites</i> A02BC01 oméprazole 20 mg comprimés			
<i>b) Pansements antiacide de la muqueuse</i> A02AD01 association de sels d'aluminium, de calcium et de magnésium comprimés			
2° Anti-émétiques A03FA01 métoclopramide 10 mg comprimés			
3° Laxatifs A06AD15 macrogol sachet 4 g C01BD01 pyridostigmine 10 mg comprimés			
4° Antidiarrhéiques A07DA03 racécadotril 100 mg comprimés C01BD01 charbon activé 300 mg comprimés			
5° Antihémorroïdaires C05AD03 anesthésique local (p.ex. benzocaïne) avec ou sans corticoïde (p.ex. prednisolone) pommade			
3. ANALGÉSQUES ET ANTISPASMODIQUES			
1° Analgésique, antipyrétique et anti-inflammatoire N02BE01 paracétamol 1 g comprimés, sinon M01AE01 ibuprofène 400 mg comprimés			
2° Analgésique puissant N02AX02 tramadol 50 mg comprimés, sinon			

N02AA01	morphine 10 mg ampoules			
3° Spasmolytique				
A03BB01	butylscopolamine 10 mg comprimés			
M03BX01	baclofène 10 mg comprimés			
4. MÉDICAMENTS DU SYSTÈME NERVEUX				
1° Anxiolytique				
N05BA01	diazepam 10 mg comprimés			
N05BA01	diazepam 10 mg ampoules			
2° Neuroleptique				
N05AF05	zuclopenthixol 50 mg ampoules			
3° Antinaupathique				
A04AD01	scopolamine 1 mg patches			
4° Anti-épileptique (v. aussi axiolytiques)				
N05BA01	valproate 300 mg comprimés			
5. ANTI-ALLERGIQUES ET ANTI-ANAPHYLACTIQUES				
1° Antihistaminique				
R06AE07	cétrizine 10 mg comprimés			
2° Glucocorticoïde				
H02AB04	méthylprednisolone 16 mg comprimés			
6. APPAREIL RESPIRATOIRE				
1° Médicament utilisé dans le bronchospasme				
R03AC02	salbutamol 100 µg aérosol			
2° Antitussif				
R05CB01	acétylcysteine 600 mg comprimés (mucolytique)			
3° Médicaments utilisés dans les rhinites et les sinusites				
R01AA05	oxymétazoline 0,05 % spray nasal			
7. MÉDICAMENTS ANTI-INFECTIEUX				
1° Antibiotiques (au moins deux classes)				
J01CR02	amoxicilline 875 mg avec inhibiteur de bêtalactamases 125 mg comprimés			
J01XX01	fosfomycine 3 g sachets			
J01MA02	ciprofloxacine 500 mg comprimés			

2° Antiparasitaire			
P02CA01 mébendazole 100 mg comprimés			
J01XD01 métronidazole 250 mg comprimés			
3° Vaccins et immunoglobulines antitétaniques			
J07AM vaccin antitétanique			
J06BB02 immunoglobuline antitétanique sol inj 250 UI/ml			
4° Médicaments contre la malaria si le navire se rend dans une zone infectée			
P01BF01 artéméther et luméfantrine 20 mg/120 mg comprimés			
5° Antiviraux			
J05AR01 zidovudine 300 mg et lamivudine 150 mg comprimés			
8. COMPOSÉS DESTINÉS À LA RÉHYDRATATION À L'APPORT CALORIQUE ET AU REMPLISSAGE VASCULAIRE			
B05BB01 chlorure de sodium 0,9 % 1 L			
9. MÉDICAMENTS À USAGE EXTERNE			
1° Médicaments à usage dermatologique			
<i>a) Solution antiseptique</i>			
D08AC02 chlorhexidine solution (L)			
D08AG02 povidone-iodine solution (L)			
<i>b) Pommade antibiotique</i>			
D06AX01 acide fusidique 2 % pommade			
<i>c) Pommade anti-inflammatoire et antalgique</i>			
M02AA15 diclofénac 2 % gel			
<i>d) Gel dermique antimycosique</i>			
D01AC02 miconazole 2 % crème			
<i>e) Préparation contre les brûlures</i>			
D06BA01 sulfadiazine argenté 1 % crème			
2° Médicaments à usage ophtalmique			
<i>a) Antibiotiques et anti-inflammatoires</i>			
S01BC03 diclofénac 1 mg collyre, sinon			
S01BA01 dexaméthasone 1 mg collyre			

S01AA12	tobramycine 3 mg/ml collyre (antibiotique)			
	<i>b) Collyres anesthésiques</i>			
S01HA02	oxybuprocaine 0,4 %			
	<i>c) Solution saline de rinçage oculaire</i>			
	solution physiologique NaCl 0,9 % (L)			
	<i>d) Collyre myotique hypotonisant</i>			
S01EB01	pilocarpine 2 %			
3° Médicaments à usage otique				
<i>Solution antibactérienne, anesthésique et/ou anti-inflammatoire</i>				
S02CA06	dexaméthasone, néomycine et polymyxine			
4° Médicaments des affections bucco-pharyngées				
<i>Collutoire antiseptique</i>				
A01AB03	chlorhexidine 0,2 % solution			
5° Anesthésiques locaux				
<i>Anesthésique local injectable par voie sous-cutanée</i>				
N01BB02	lidocaïne 1 % solution injectable			

2. Matériel médical

1. MATÉRIEL DE RÉANIMATION				
1°	Défibrillateur externe automatique au sens de l'article 1 ^{er} sous b) du règlement grand-ducal du 19 novembre 2008 relatif à l'utilisation des défibrillateurs externes automatiques			
2°	Insufflateur Ambu (ou équivalent) ; fourni avec des masques de grande, moyenne et petite taille Ballon manuel permettant l'administration d'oxygène			
3°	Appareil à oxygénothérapie comprenant <ul style="list-style-type: none"> a. Coffre à oxygénothérapie, contenant : bouteille d'oxygène réglable pour un traitement de 90 min. à un débit de 15 L/min. ; soit 1350 L par bouteille, à la pression atmosphérique b. Détendeur c. Régulateur du débit, délivrant au moins 4 L/min. d. Humidificateur incassable, relié aux bouteilles e. Jeu de raccords 			

f. Masque réglable en plastique à usage unique			
4° Aspirateur mécanique pour désobstruction des voies aériennes supérieures Pompe mécanique pour dégager les voies respiratoires supérieures			
2. PANSEMENTS ET MATÉRIEL DE SUTURE			
1° Garrots			
2° Agrafeuse à usage unique pour suture, ou nécessaire de suture et d'aiguilles a. Agrafes métalliques b. Applicateur stérilisable			
3° Bandage élastique autoadhésif a. Bandages élastiques adhésifs, rouleau b. Bandages Velpeau, rouleau			
4° Bandes de gaze à pansement c. Bandes de gaze à pansement, rouleau d. Rouleaux de gaze (env. de 5 cm sur 4,6 m)			
5° Bandeaux oculaires stérilisés de 4,69 cm sur 6,98 cm			
6° Compresse de gaze stérile			
7° Compresse abdominale stérilisée de 15,2 cm sur 20,3 cm			
8° Drap stérile pour brûlé			
9° Écharpe triangulaire a. Écharpes triangulaires b. Épingles de sûreté, en acier inoxydables			
10° Gants à usage unique a. Gants à usage unique (paires) b. Gants chirurgicaux, stériles, (paires)			
11° Pansements adhésifs a. Pansements adhésifs préparés, rouleau en m b. Pansements adhésifs (env. de 7,5 cm sur 2,2 cm), emballés individuellement			
12° Pansements compressifs stériles a. Pansements en mousseline blancs triangulaires, pliés et comprimés, de 91 cm sur 96,5 cm sur 137 cm b. Pansements compressifs de 10 cm sur 10 cm munis d'attaches de gaze de 90 cm			
13° Sutures adhésives ou bandes d'oxyde de zinc Bandelettes d'oxyde de zinc			

14° Sutures avec aiguille, non résorbables Sutures avec aiguille, non résorbable 3 X 40 mm			
15° Tulle gras			
16° Compresses ophtalmiques stériles			
17° Rouleau de ruban adhésif imperméable de 2,5 cm sur 4,5 m			
18° Sacs pour personnes décédées			
3. INSTRUMENTS			
1° Boîte à instruments fabriquée dans un matériau adéquat			
2° Ciseaux a. Ciseaux coupe-fils b. Ciseaux de pansements c. Ciseaux à bandage en acier inoxydable			
3° Pinces à disséquer a. Pince à disséquer sans griffe b. Pince à écharde type Stieglitz ou Feilchenfeld			
4° Pinces hémostatiques			
5° Pinces porte-aiguille			
6° Brosse à ongles			
7° Aimant ophtalmique			
4. MATÉRIEL D'EXAMEN ET DE SURVEILLANCE MÉDICALE			
1° Abaisse-langue à usage unique			
2° Bandelettes réactives pour analyse d'urine par emballage pour : Bandelettes ou gouttes de Fluoresceïne			
3° Feuilles de température			
4° Fiches médicales d'évacuation			
5° Stéthoscope			
6° Tensiomètre			
7° Thermomètre médical			
8° Thermomètre à hypothermie			
9° Guide médical Guide pratique de secourisme d'urgence			
10° Registre des médicaments contrôlés Liste de contrôle et un feuillet d'instructions imperméables, en français et en anglais			

11° Test de diagnostic rapide de la malaria (si voyage dans zone touchée par la malaria)			
5. MATÉRIEL D'INJECTION, DE PERFUSION, DE PONCTION ET DE SONDAGE			
1° Nécessaire de perfusion intraveineuse			
2° Seringues et aiguilles à usage unique <ul style="list-style-type: none"> a. 2 ml b. 5 ml c. Aiguilles pour traitement intraveineux 			
3° Collyre liquide extraoculaire dans une bouteille incassable portant un numéro d'identification de médicament et une date d'expiration (120 ml)			
4° Œillère pour douche oculaire de plastique incassable			
6. MATÉRIEL MÉDICAL GÉNÉRAL			
1° Équipement de protection individuelle pour soins infirmiers et médicaux			
2° Couvertures ou sacs d'urgence			
3° Bouillotte			
4° Urinal			
5° Vessie de glace <ul style="list-style-type: none"> a. Vessie pour glaçons b. Cuvette réniforme c. Éclisse de 9,5 cm sur 60 cm 			
7. MATÉRIEL D'IMMOBILISATION ET DE CONTENTION			
1° Jeu d'attelles de différentes tailles pour les différents membres <ul style="list-style-type: none"> a. Attelle malléable pour doigt, aluminium b. Attelle malléable pour avant-bras et main, normale ; jeu = 4 c. Attelle gonflable ; jeu = 4 d. Attelles pour cuisse 			
2° Collier cervical pour immobilisation du cou			
3° Plan dur d'évacuation et d'immobilisation			
4° Immobilisateur tête à usage unique pour plan dur			
8. DÉSINFECTION - DÉSINSECTISATION – PROTECTION			
1° Composé pour désinfection de l'eau Chloramide de sodium tosylique 350 g poudre			

2° Insecticide poudre, 110 g			
------------------------------	--	--	--

3. Antidotes

1° Généraux Atropine Sulfate 0,5 mg/ml, ampoules Hydroxocobalamine, 5 g de substance sèche, fioles sans solvant (à dissoudre avec 200 ml de NaCl 0,9 % ou de glucose 5 %)			
2° Cardio-vasculaires Colestyramine 4 g, sachets			
3° Système gastro-intestinal a. charbon actif, g b. siméticone, boîte c. baclofène 10 mg, comprimés d. fomépizol 5 mg/ml, ampoules de 20 ml (concentré) e. nacetyl-cystéine, g			
4° Système nerveux a. flumazénil 0,1 mg/ml, ampoules de 5 ml b. bipéridène 2 mg per os, comprimés bicarbonate de sodium mmol/ml (8,4 % 9 100 ml, fiole) c. naloxone 0,4 mg/ml, ampoules de 1 ml			
5° Appareil respiratoire Oxygène médical, 1,35 L, bouteille			
6° Anti-infectieux Antitoxine botulinique équine heptavalente			
7° Usage externe Calcium gluconate 2,5 %, gel, g			

Lieu et date :

Signature du capitaine :

Visa de la personne ou autorité compétente :

Section 3 NAVIRES DE LA CATEGORIE C

I. Identification du navire

Nom :

Pavillon :

Port d'attache :

II. Dotation médicale

Quantités requises	Quantité réellement à bord	Remarques (notamment : date éventuelle de péréemption)
-----------------------	----------------------------------	---

1. Médicaments

1. CARDIO-VASCULAIRES			
1° Antiangoreux C01DA02 nitroglycérine 0,3 mg spray			
2. MÉDICAMENTS AGISSANT SUR LE SYSTÈME GASTRO-INTESTINAL			
1° Antidiarrhéiques A07BA01 charbon activé 300 mg comprimés			
3. ANALGÉSQUES ET ANTISPASMODIQUES			
1° Analgésique, antipyrétique et anti-inflammatoire N02BE01 paracétamol 1 g comprimés sinon, M01AE01 ibuprofène 400 mg comprimés			
4. MÉDICAMENTS DU SYSTÈME NERVEUX			
1° Antinaupathique A04AD01 scopolamine 1 mg patches			
5. MÉDICAMENTS À USAGE EXTERNE			
1° Médicaments à usage dermatologique <i>a) Solution antiseptique</i> D08AC02 chlorhexidine solution (L) D08AG02 povidone-iodine solution (L) <i>b) Préparation contre les brûlures</i> D06BA01 sulfadiazine argenté 1 % crème			
2° Médicaments à usage ophtalmique <i>Solution saline de rinçage oculaire</i> solution physiologique NaCl 0,9 % (L)			

2. Matériel médical

1. MATÉRIEL DE RÉANIMATION			
Défibrillateur externe automatique au sens de l'article 1 ^{er} sous b) du règlement grand-ducal du 19 novembre 2008 relatif à l'utilisation des défibrillateurs externes automatiques			
2. PANSEMENTS ET MATÉRIEL DE SUTURE			
1° Garrots			
2° Agrafeuse à usage unique pour suture, ou nécessaire de suture et d'aiguilles <ul style="list-style-type: none"> a. Agrafes métalliques b. Applicateur stérilisable 			
3° Bandage élastique autoadhésif <ul style="list-style-type: none"> a. Bandages élastiques adhésifs, rouleau b. Bandages Velpeau, rouleau 			
4° Bandes de gaze à pansement Rouleaux de gaze (env. de 5 cm sur 4,6 m)			
5° Bandeaux oculaires stérilisés de 4,69 cm sur 6,98 cm			
6° Compresses de gaze stérile			
7° Compresses abdominales stérilisées de 15,2 cm sur 20,3 cm			
8° Écharpe triangulaire Épingles de sûreté, en acier inoxydables			
9° Gants à usage unique <ul style="list-style-type: none"> a. Gants à usage unique (paires) b. Gants chirurgicaux, stériles, (paires) 			
10 Pansements adhésifs <ul style="list-style-type: none"> a. Pansements adhésifs préparés, rouleau en m b. Pansements adhésifs (env. de 7,5 cm sur 2,2 cm), emballés individuellement 			
11° Pansements compressifs stériles <ul style="list-style-type: none"> a. Pansements en mousseline blancs triangulaires, pliés et comprimés, de 91 cm sur 96,5 cm sur 137 cm b. Pansements compressifs de 10 cm sur 10 cm munis d'attaches de gaze de 90 cm 			
12° Sutures adhésives ou bandes d'oxyde de zinc Bandelettes d'oxyde de zinc			
13° Tulle gras			

14° Rouleau de ruban adhésif imperméable de 2,5 cm sur 4,5 m			
3. INSTRUMENTS			
° Ciseaux a. Ciseaux de pansements b. Ciseaux à bandage en acier inoxydable			
4° Pinces à disséquer a. Pince à disséquer sans griffe b. Pince à écharde type Stieglitz ou Feilchenfeld			
4. MATÉRIEL D'EXAMEN ET DE SURVEILLANCE MÉDICALE			
1° Guide médical Guide pratique de secourisme d'urgence			
2° Registre des médicaments contrôlés Liste de contrôle et un feuillet d'instructions imperméables, en français et en anglais			
3° Coffre étanche rigide			
5. MATÉRIEL D'INJECTION, DE PERFUSION, DE PONCTION ET DE SONDRAGE			
Collyre liquide extraoculaire dans une bouteille incassable portant un numéro d'identification de médicament et une date d'expiration (120 ml)			
6. MATÉRIEL MÉDICAL GÉNÉRAL			
1° Couvertures ou sacs d'urgence			
2° Vessie de glace Éclisse de 9,5 cm sur 60 cm			
7. MATÉRIEL D'IMMOBILISATION ET DE CONTENTION			
1° Plan dur d'évacuation et d'immobilisation			
2° Immobilisateur tête à usage unique pour plan dur			

3. Antidotes

1° Généraux Atropine Sulfate 0,5 mg/ml, ampoules Hydroxocobalamine, 5 g de substance sèche, fioles sans solvant (à dissoudre avec 200 ml de NaCl 0,9 % ou de glucose 5 %)			
2° Cardio-vasculaires Colestyramine 4 g, sachets			

3° Système gastro-intestinal a. charbon actif, g b. siméticone, boîte c. baclofène 10 mg, comprimés d. fomépizol 5 mg/ml, ampoules de 20 ml (concentré) e. nacetyl-cystéine, g			
4° Système nerveux f. flumazénil 0,1 mg/ml, ampoules de 5 ml			
g. bipéridène 2 mg per os, comprimés de sodium mmol/ml (8,4 % 9 100 ml, fiole) h. naloxone 0,4 mg/ml, ampoules de 1 ml			
5° Appareil respiratoire Oxygène médical, 1,35 L, bouteille			
6° Anti-infectieux Antitoxine botulinique équine heptavalente			
7° Usage externe Calcium gluconate 2,5 %, gel, g			

Lieu et date :

Signature du capitaine :

Visa de la personne ou autorité compétente :
